

# Réussir son projet de rehaussement de toiture : les étapes indispensables

---

## Études de faisabilité et urbanisme

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour vérifier les règles de hauteur maximale, de prospect et les contraintes esthétiques (matériaux, teintes).
- Vérifier si le projet nécessite le recours obligatoire à un architecte (si la surface totale dépasse 150 m<sup>2</sup>).
- Obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si le logement est situé dans un périmètre de protection de monument historique.

## Expertises techniques et conformité

- Mandater un bureau d'études techniques (BET) pour valider la capacité des fondations et des murs porteurs à supporter la nouvelle charge.
- Intégrer les exigences de la RE 2020 pour garantir la performance énergétique et le confort d'été.
- Vérifier la capacité du réseau d'assainissement si le projet inclut la création de nouvelles pièces d'eau (salles de bain, WC).

## Démarches administratives et assurances

- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) ou un permis de construire selon l'ampleur du projet et la modification de la destination du bâtiment.
- Souscrire obligatoirement une assurance dommages-ouvrage avant l'ouverture du chantier pour couvrir les désordres structurels.

## Suivi de chantier et fin de travaux

- Afficher le panneau de chantier sur le terrain dès réception de l'autorisation pour faire courir le délai de recours des tiers (2 mois).
- Transmettre la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie dès la fin du chantier.